



# Taxonomie verte européenne : point sur les nouveaux objectifs environnementaux

*Groupe de Travail Reporting RSE*



Lien vers le replay

# Programme

## Actualités

**Pauline de Saint Front** | Co-Présidente du GT RSE

**Gérard Schoun** | Co-Président du GT RSE

## Rappel du cadre réglementaire et présentation des freins et des leviers

**Joachim Lémeri** | Dirigeant fondateur, SUPPLÉMENT D'ÂME

## Retour d'expérience d'entreprise : partage des bonnes pratiques et des difficultés

**Liz Khoury** | Chargée de mission développement durable & RSE, EIFFAGE

## Le point de vue de la finance

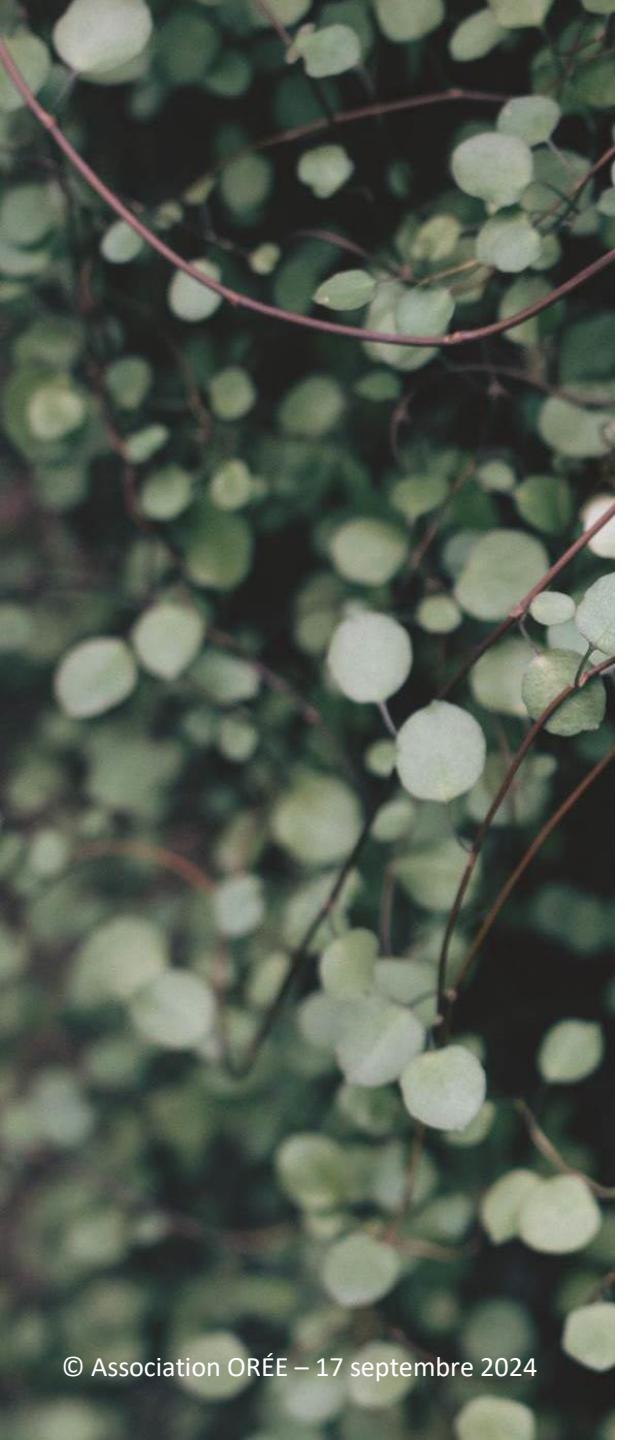
**Jean-Guillaume Peladan** | Gérant et Directeur de la Stratégie Environnement, SYCOMORE ASSET MANAGEMENT

# **Actualité CSRD : F.A.Q de la Commission européenne pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles règles de reporting de durabilité**

**Pauline de Saint Front | Co-Présidente du GT RSE**

# **Actualité à propos de la Haute autorité de l'audit (H2A) : sortie imminente des nouvelles lignes directrices**

Gérard Schoun | Co-Président du GT RSE



## ***Questions – réponses***



# Rappel du cadre réglementaire et présentation des freins et des leviers

Joachim Lémeri | Dirigeant fondateur, SUPPLÉMENT D'ÂME



La transition écologique dans vos stratégies



# Taxonomie verte européenne

## Le point sur les dernières évolutions



Orée -GT RSE/ESG - 17/09/24  
Joachim Lémeri, Supplément d'âme



# 1.

---

Quelques rappels



**Default** means an Event or Clause 23 (Events of Default) which, without notice, the making of any determination in combination of any of the foregoing) be an Event of Default.

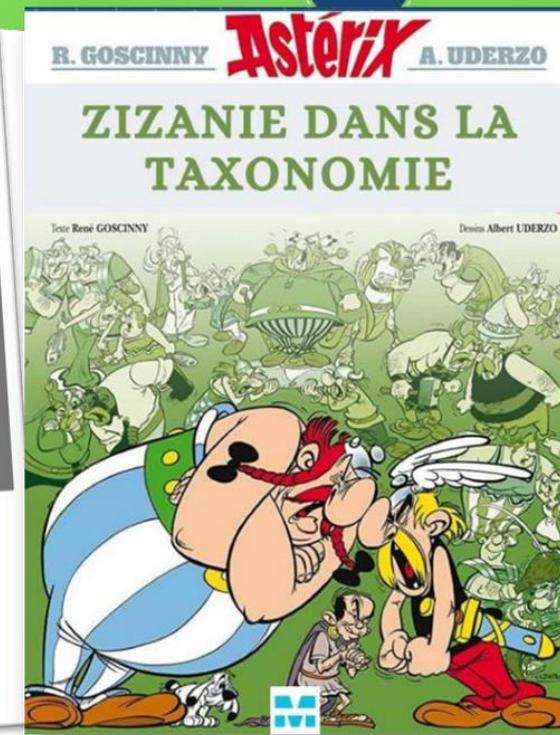
**ESG Criteria** means Environmental, Social, and Governance standards for a Company's operations for encouraging business behaviour.

**EU Taxonomy** means the Taxonomy Regulation published in the Official Journal of the European Union to meet the EU's climate and energy targets of the European Green Deal.

**Event of Default** means any event of default (Default).



**VERSAILLES** : un juriste se serait mangé le bras gauche après avoir passé 32 heures à tenter de déchiffrer le nouveau texte sur la taxonomie





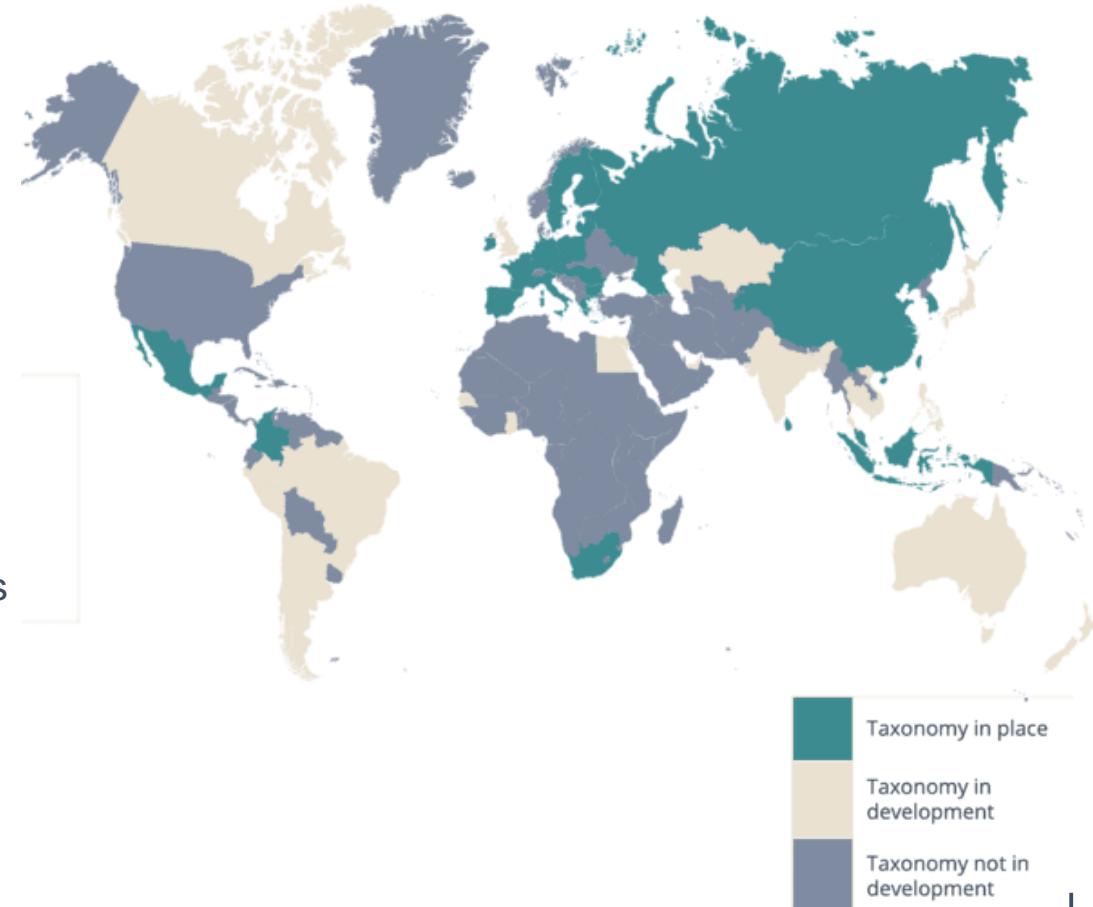
# Taxo, kesako ?

≠ une nouvelle taxe, ou une activité en lien avec le vivant

une nomenclature des activités économiques dites "durables" au sein de l'UE, depuis 2020 avec une métrique de durabilité associée

Définie par :

- 1 Règlement européen (22/06/20)
- Plusieurs actes délégués :
  - Climat 4/06/21 : 9 secteurs, 90 activités, 40% sociétés cotées UE couvertes
  - Complément 15/07/22 : ajout de l'énergie d'origine nucléaire et gaz fossile
  - Autres objectifs 27/06/23 : 35 nouvelles activités
  - Climat 27/06/23 : 13 nouvelles activités





# Objectifs

1.

Orienter les flux de capitaux vers des investissements durables

2.

Favoriser la transparence et une vision long terme de l'économie

3.

Gérer les risques financiers liés au climat et à la dégradation de l'environnement

4.

Protéger les investisseurs et consommateurs de l'éco-blanchiment



# Qui est concerné ?



- A son lancement :
  - Plus de 11 000 entreprises concernées en UE (+ 500 sal, et 20 M€ bilan ou 40 M€ CA, soumises à NFRD)
- Avec l'arrivée de la CSRD en 2024 :
  - Extension progressive du champ d'application, selon calendrier / seuils de la CSRD
  - A terme : 50 000 entreprises en UE
- Le reporting taxonomique doit se faire chaque année :
  - Dans la déclaration extra-financière ou dans un rapport distinct jusqu'en 2024  
Puis dans le rapport de durabilité intégré au rapport de gestion à partir de 2025
  - Porte sur des données au niveau de l'entité pour les sociétés non-financières  
*VS au niveau du produit financier pour les sociétés financières (règlement SFDR)*
  - Présente des indicateurs clefs + un comparatif /r 2023 pour les objectifs climat



# Mécanique générale

## 16 SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES + 200 ACTIVITÉS

- Protection et restauration de l'environnement
- Industrie manufacturière
- Énergie
- Eau, assainissement, déchets et dépollution
- Transports
- Construction et immobilier
- Information et communication
- Activités spécialisées, scientifiques, techniques

- Foresterie
- Activités financières et d'assurance
- Enseignement
- Santé humaine et action sociale
- Arts, spectacles et activités récréatives
- Gestion des risques de catastrophes
- Services
- Activités d'hébergement

## 6 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

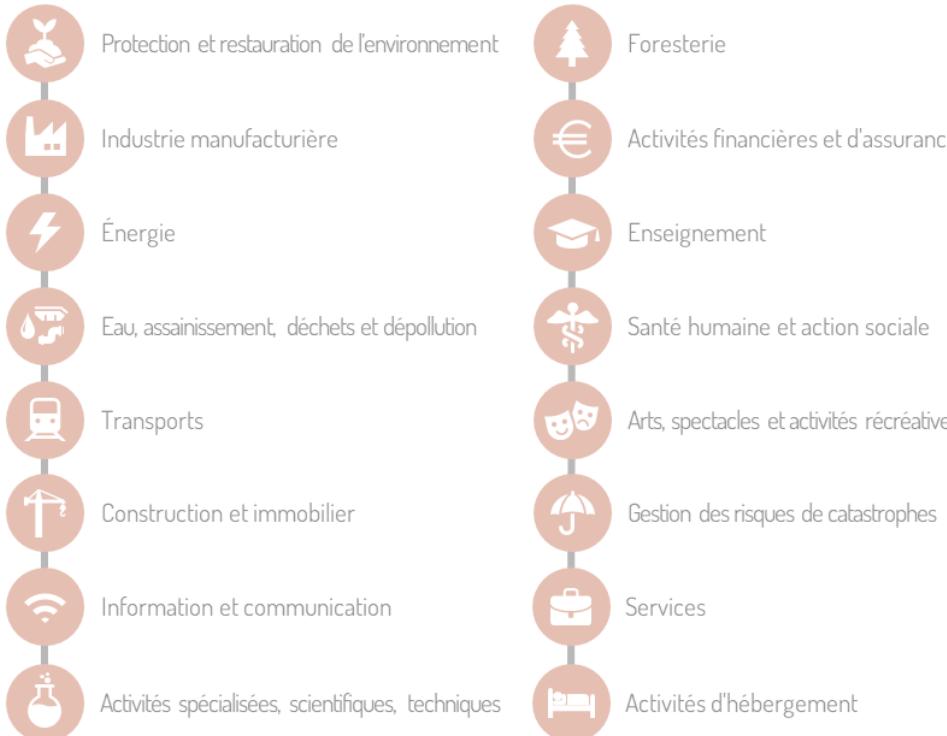


- Atténuation du changement climatique ESRS E1
- Adaptation au changement climatique ESRS E2
- Prévention et réduction de la Pollution ESRS E3
- Utilisation durable et protection des Ressources hydrologiques et marines ESRS E4
- Protection et restauration de la Biodiversité et écosystèmes ESRS E5
- Transition vers une Économie circulaire ESRS E5



# Mécanique générale

## 16 SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES + 200 ACTIVITÉS



## 6 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



## 4 CONDITIONS DE DURABILITÉ

- 1 Etre ELIGIBLE...  
... et être ALIGNÉ, c'est-à-dire :
- 2 Contribuer à au moins 1 des 6 objectifs environnementaux = *contribution substantielle*
- 3 Sans porter préjudice aux autres objectifs = *principe d'innocuité (DNSH)*
- 4 Et respecter des garanties sociales minimales

- » Principes directeurs de l'OCDE
- » Principes directeurs de l'ONU
- » Déclaration de l'OIT
- » Charte Internat. des droits de l'Homme



# Le processus d'évaluation

1.

## Déterminer l'éligibilité

Evaluer le potentiel caractère durable de l'activité sur la base des codes NACE / de la description textuelle.

2.

## Evaluer l'alignement

Vérifier (assessment) le respect :

- Des critères techniques de contribution substantielle
- Du principe d'innocuité (DNSH)
- Des garanties sociales minimales.

3.

## Calculer les indicateurs clefs

Calculer et publier les indicateurs taxonomiques :

- % du chiffre d'affaires\*
- % des dépenses d'investissement (CapEx)\*\*
- % des dépenses d'exploitation (OpEx)\*\*\*

... éligibles et alignées.

\* CA = CA consolidé selon normes IFRS (16)

\*\* CapEx = immobilisations corporelles et incorporelles, plan d'investissement pour rendre une activité alignée, avant réévaluation, dépréciation, amortissement.

\*\*\* OpEx = dépenses de R&D, rénovation de bâtiments, entretien des immobilisations corporelles, plan de dépenses pour maintenir ou rendre une activité alignée.  
Doivent être matériels.



CapEx et OpEx peuvent être directement liés à des activités durables ou inclus dans un plan visant à étendre ou rendre une activité durable, ou être "individuellement durables".



# Critères techniques

- De 5 types
- Détaillés dans la “fiche technique” des activités
- Pour environ 70% d’entre eux, la conformité peut être démontrée par le respect de la législation environnementale de l’UE



- Seuils :  
*Ex : CC Adaptation -“Les émissions directes GES de l’activité sont inférieures à 270 CO2e/kWh”*
- Mesures opérationnelles :  
*Ex : Biodiversity -“L’entretien de la végétation le long des infra de transport routier permet d’éviter la propagation d’EEE”, ou “Des mesures d’atténuation ont été mises en oeuvre pour éviter les collisions avec la faune sauvage.”*
- Standards réglementaires / normes :  
*Ex : Pollution -“Des mesures ont été mises en place pour réduire au min la toxicité des peintures antislissures et des produits biocides, conformément au règlement UE 528/2012...”*
- Législation propre à l’UE :  
*Ex : Biodiversity -“Une évaluation des incidences sur l’environnement (EIE) ou un examen a été réalisé conformément à la Directive 2011-92 UE”*
- Niveau d’ambition :  
*Ex : Circular economy -“L’extraction de tourbe est réduite au minimum.”*



# Une nomenclature progressive

Dans le cadre des **objectif climatique “atténuation”**, il y a 3 types d’activités :



- **Habilitante (H)** : une activité qui n'est pas "verte" à proprement parler, mais dont la réalisation est essentielle pour permettre le fonctionnement des activités qui elles sont considérées comme « vertes »
  - Ex. : batteries pour les véhicules électriques



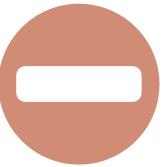
- **Transitoire (T)** : activité pour laquelle il n'existe pas d'alternative ou de mode de développement sobre en CO2, mais dont les performances sont les "meilleures" au regard de ce qui est actuellement possible
  - Ex. : démarche d'efficacité énergétique des bâtiments industriels



- **Durable (D) = “bas carbone”** : activité sobre ou en phase d'être sobre en carbone, considérée comme compatible avec la réduction de 55% des émissions de GES d'ici à 2030 (// objectif “Fit for 55” de l'UE), et avec un réchauffement de 2°C max en 2100 /r à l'ère préindustrielle



## En résumé



### Ce n'est pas :

- Un classement des bonnes et mauvaises entreprises
- Une liste d'investissements obligatoires
- Un juge des performances financières d'un investissement
- Inflexible et statique



### C'est :

- Un langage commun de ce qu'est une activité durable, avec une liste d'activités et des critères appropriés
- Basée sur les dernières avancées scientifiques / technologiques
- Dynamique : adaptable aux évolutions technologiques, scientifiques
- Un outil de pilotage de la performance durable des BP

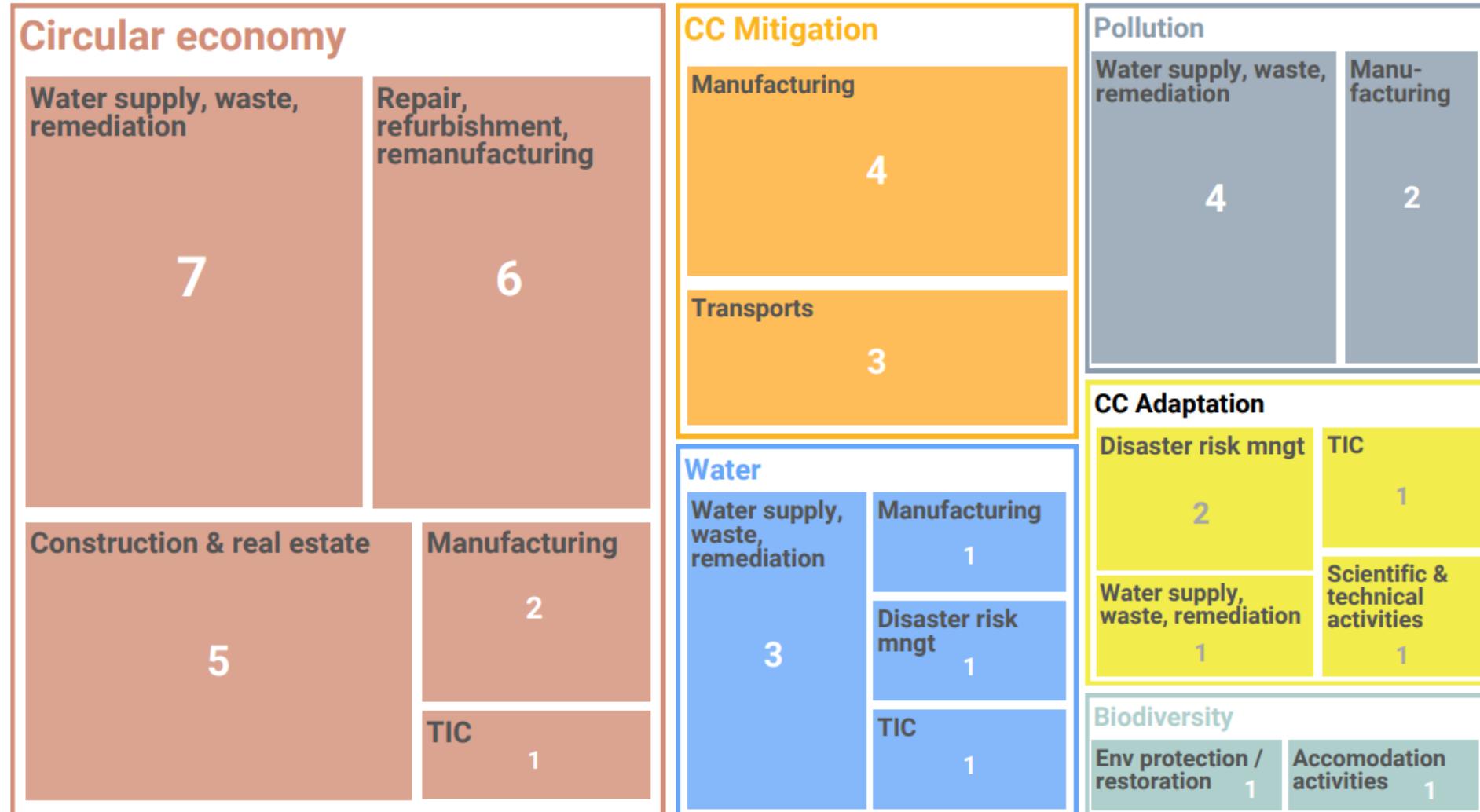


2.  
L

Evolutions 2023 - 2024



# Près de 50 nouvelles activités





# Evolutions

## Autres modifications techniques



Quelques modifications de nature technique ont été apportées à un certain nombre de critères (CS ou DNSH) pour les activités déjà listées dans l'acte délégué sur les objectifs climatiques.



Applicables aux informations reportées à partir de 2024.

## Quelques activités abandonnées (A) ou repoussées (R)

### Water :

- Dépollution, restauration de plan d'eau (A)

### Circular economy :

- Meubles, vêtements, chaussures, cuir (R)
- Produits alimentaires, emballages (R)
- Dépollution (A)

### Pollution :

- Produits chimiques, assemblage textiles, tannage cuir (R)
- Transports (R)

### Biodiversity :

- Agriculture et pêche (R)
- Foresterie (R)
- ERC électricité énergie hydraulique (R)
- Produits alimentaires et boissons (R)
- Dépollution, restauration écosystèmes (A)

### CC Mitigation :

- Civil engineering (A)



# Perspectives

- **Taxonomie étendue ?**

-  Taxonomie 'Significant Harm'  
= activité / techno ne pouvant pas améliorer suffisamment son impact environnemental
-  Taxonomie 'Non-Significant Harm'  
= activité / techno sans impact significatif, mais qui peuvent agir pour la résilience climatique
-  Taxonomie verte  
= activité / techno durable

- **Taxonomie sociale ?**: pas d'avancée depuis le dernier rapport de 2022



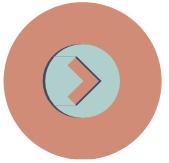
3.



Point de vue



# Freins



- Difficulté d'appréhension, manque de pédagogie
- “Faute originelle” avec le tropisme des 2 objectifs climat qui minore la portée des autres objectifs environnementaux : doublon d'activités ou problème de classement (confusion)
- Manque de guidances sectorielles : divergences d'interprétation
- Difficultés de transcription / compréhension à l'international
- Contrainte organisationnelle : complexité dans la mise en place et la collecte des données
- Parfois vite transférée aux financiers



# Leviers



- Lien entre **extra-financier et financier**
- **Transversalité** entre expertises en Environnement / RSE / RH / Technique /
- R&D Corrélation et imbrication à la **CSRD (ESRS)**
- **Multi-scalaire** : entreprise > activité > BU > site > projet > produit
- Introduit un suivi de la **performance durable**
- Permet une nouvelle **revue d'activités** et des investissements /
- dépenses Autorise une réflexion autour des **Business Plans**
- Aide à la définition de **trajectoire / plan de transition**



# Quelques tips



- **Pas de double compte**
- Avoir une **vision systémique** (// analyse DNSH)
- Garder les **preuves** : par BU / site / projet / produit
- Bien s'informer sur la **pratique du secteur** dans le choix des activités à reporter sous quel objectif
- Rester en **veille sur les interprétations**, en consultant notamment la FAQ de la Commission européenne
- **Ne pas chercher à maximiser les taux d'alignement** en forçant l'interprétation des critères : les critères sont établis sur le meilleur état de l'art des 10 prochaines années
- Proposer, lorsque nécessaire, des **correspondances raisonnables** avec des réglementations / standards / référentiels dans certaines géographies



Supplément d'âme

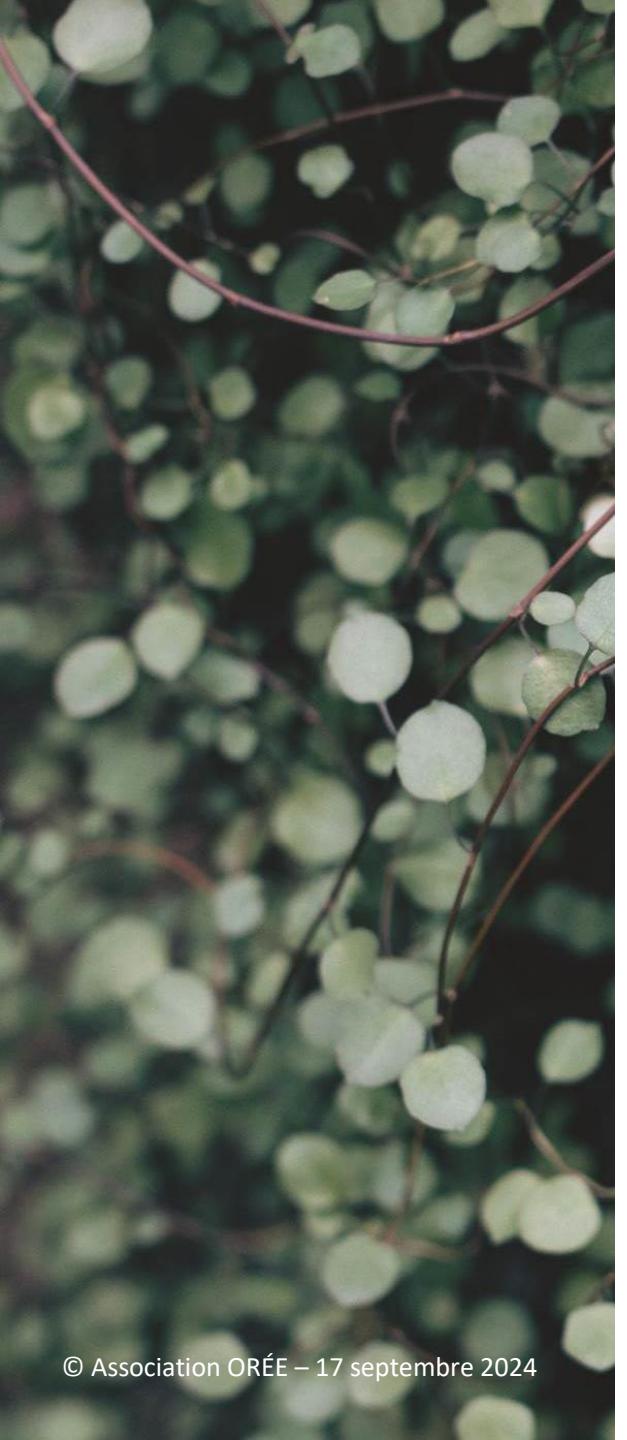


Merci de  
votre écoute !

Orée - GT RSE/ESG - 17/09/24  
Joachim Lémeri, Supplément d'âme



[joachim@supplementdame.agency](mailto:joachim@supplementdame.agency)  
06 20 85 61 30



## ***Questions – réponses***



# **Retour d'expérience d'entreprise : partage des bonnes pratiques et des difficultés**

**Liz Khoury | Chargée de mission développement durable & RSE, EIFFAGE**

# **Retour d'expérience Taxonomie verte européenne**

Groupe de Travail Reporting RSE/ESG Orée

17 septembre 2024

# Contexte Eiffage

## Construction

- Eiffage Construction
- Eiffage Immobilier
- Eiffage Aménagement

## Infrastructures

- Eiffage Route
- Eiffage Génie Civil
- Eiffage Métal

## Énergie Systèmes

- Eiffage Énergie Systèmes

## Concessions

- Eiffage Concessions
- Concessions autoroutières en France

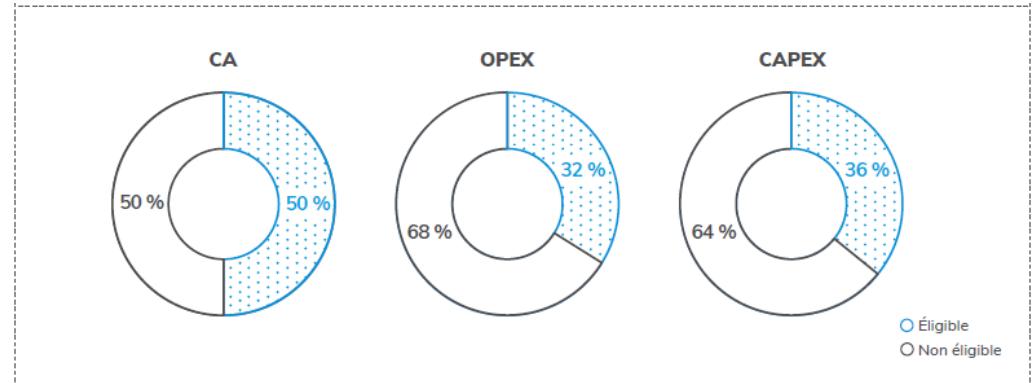
4 BRANCHES  
8 MÉTIERS



# Application progressive chez Eiffage

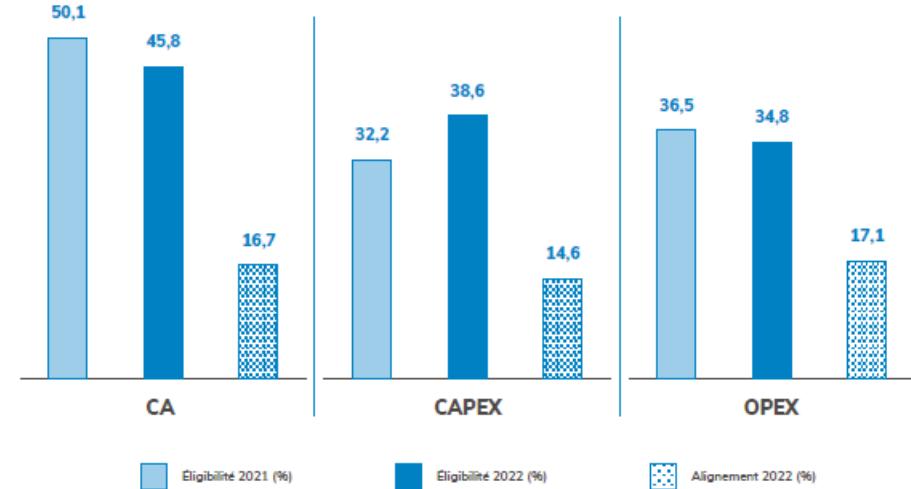
2021

Indicateurs d'éligibilité Groupe à l'objectif d'atténuation du changement climatique



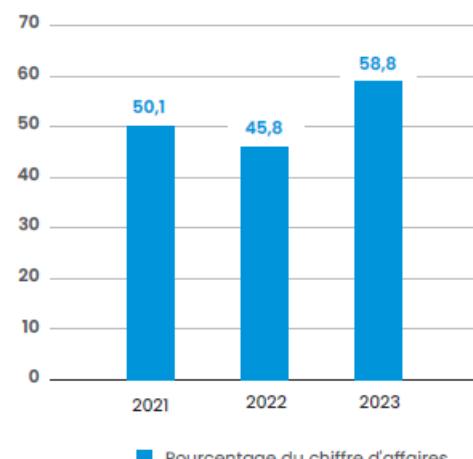
2022

Indicateurs d'éligibilité et d'alignement Groupe à l'objectif d'atténuation du changement climatique

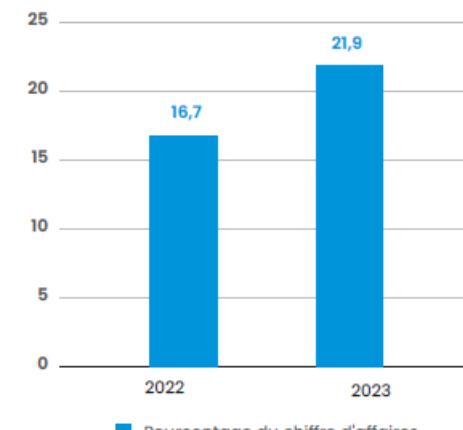


2023

Évolution de l'éligibilité aux objectifs taxonomiques



Évolution de l'alignement à l'objectif d'atténuation du changement climatique



# Organisation interne

Comité de pilotage

**ÉLIGIBILITÉ**  
Comparaison des activités économiques d'Eiffage avec les activités listées dans le règlement Taxonomie

Comptabilité  
Directions financières des métiers

**ALIGNEMENT**  
Analyse des critères CS et DNSH par activité

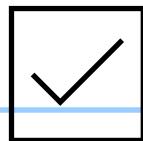
Analyse du respect des garanties sociales minimales au niveau Groupe

DDGIT  
Métiers  
Direction de la gestion des risques et de la conformité

Comité de projet

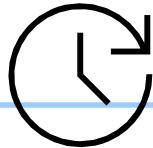
# Outils

- Éligibilité :
  - Mapping entre les outils de segmentation commerciale et de facturation
  - Évolution de l'outil de segmentation commerciale
  - Fiabilisation et automatisation dans la remontée de données
- Guide d'alignement des activités les plus éligibles
  - Intégration des critères d'alignement le plus en amont possible du projet
- Formation et sensibilisation



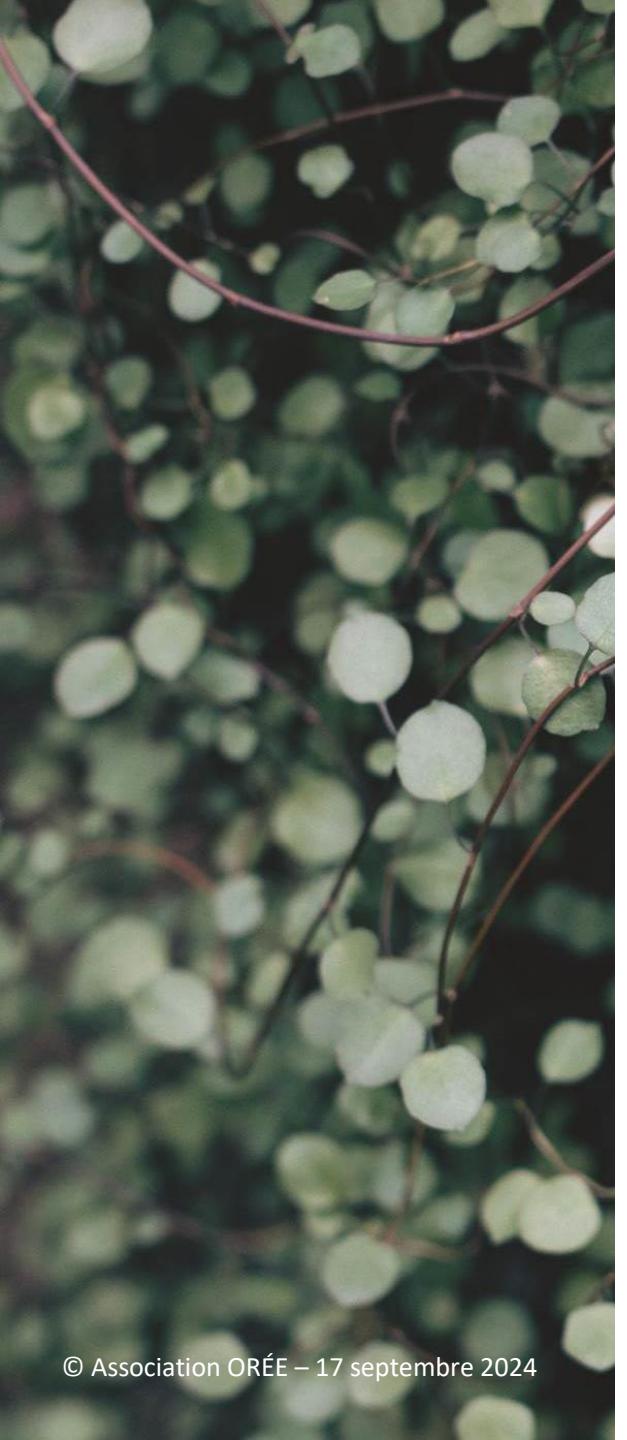
## Bonnes pratiques

- Organisation spécifique
- Capitalisation sur les apprentissages et dynamique d'amélioration continue
- Pont entre le financier et l'extra-financier



## Futurs chantiers

- Vérification par le CAC
- Intégration des critères d'alignement en amont
- Sensibilisation et formation



## ***Questions – réponses***

# Le point de vue de la finance

Jean-Guillaume Peladan | Gérant et Directeur de la Stratégie Environnement,  
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT

# Sycomore Asset Management

GT Orée RSE/ESG : taxonomie de l'UE  
- Etude de cas



**Avertissement**

Ce document est destiné exclusivement aux investisseurs qualifiés au sens des articles L. 411-2 et D. 411-1 du code monétaire et financier et aux investisseurs professionnels au sens des articles L. 533-16 et D. 533-11 du même code. Il ne peut en aucun cas être utilisé à des fins de promotion ou de commercialisation auprès d'investisseurs non professionnels.

# Rappel

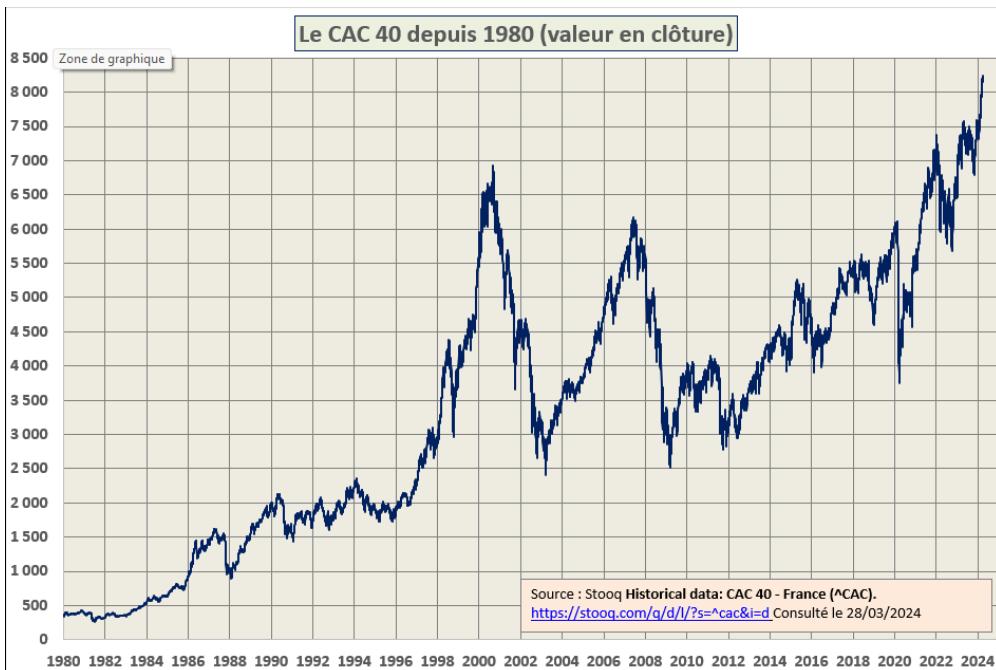
## Définition du CAC 40 et composition au 1/09/2024



Créé le 31 décembre 1987 par la Compagnie des Agents de Change avec une valeur de 1000, le CAC signifie aujourd'hui Cotation Assistée en Continu.

Il est composé à partir des cours de 40 actions cotées en continu sur le premier marché parmi les cent sociétés dont les échanges sont les plus abondants sur Euronext Paris.

C'est un indice sans dividendes dont la composition est revue tous les trimestres.



7468 au 16  
septembre 2024

LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	13.8%
Hermes International SCA	9.3%
L Oreal S.A.	8.7%
TotalEnergies SE	5.9%
Sanofi	5.4%
Schneider Electric SE	5.3%
Airbus SE	4.5%
EssilorLuxottica SA	4.0%
Air Liquide SA	4.0%
Safran SA	3.4%
AXA SA	3.2%
BNP Paribas S.A. Class A	2.9%
VINCI SA	2.6%
Dassault Systemes SA	1.9%
Stellantis N.V.	1.8%
Credit Agricole SA	1.8%
Danone SA	1.7%
Compagnie de Saint-Gobain SA	1.6%
ENGIE SA.	1.6%
Pernod Ricard SA	1.3%
Capgemini SE	1.3%
Kering SA	1.3%
Thales SA	1.3%
Orange SA	1.2%
Legrand SA	1.1%
STMicroelectronics NV	1.1%
Cie Generale des Etablissements Michelin SA	1.0%
Publicis Groupe SA	1.0%
Veolia Environnement SA	0.9%
ArcelorMittal SA	0.8%
Societe Generale S.A. Class A	0.7%
Renault SA	0.5%
Bouygues SA	0.5%
Unibail-Rodamco-Westfield SE	0.4%
Vivendi SE	0.4%
Eurofins Scientific SE	0.4%
Carrefour SA	0.4%
Accor SA	0.4%
Edenred SA	0.4%
Teleperformance SA	0.2%

# Passage au scanner selon 4 référentiels

Un label vert français, la taxonomie verte de l'UE, un score relatif et des cibles climatiques



Caractéristiques	GREENFIN LABEL FRANCE FINANCE Verte	Taxonomie de l' 	La <b>NEC</b>	SCIENCE BASED TARGETS
Type d'outil	Label d'Etat volontaire, usage promu par la loi	Nomenclature imposée par la loi de l'UE aux entreprises et financiers	Score holistique, démarche volontaire	Trajectoire climatique, démarche volontaire
Périmètre d'impact environnemental	Holistique (4 catégories)	Holistique / nature (6 objectifs)	Holistique / nature (9 catégories)	Climat seul
Démarrage opérationnel	2016	2023	2019	Progressif à partir de 2015
Type d'approche	Trinaire (vert, pas vert/gris ou brun) sur CA	Binaire (vert ou pas vert) sur CA, CapEx et OpEx	Graduelle [-100%;+100%] sur CA, EBE ou autre indicateur	Par cible (température et date)
Couverture sectorielle	Assez large	Partielle	Très large (17 référentiels)	En expansion (14 secteurs en 2024)
Zone géographique de référence	France	Union Européenne	Monde	Monde
Pouvoir discriminant*	Intermédiaire (40% du CAC 40)	Intermédiaire sur le CA, plus fort sur les CapEx	Fort (>95% sur CAC 40)	Hétérogène (75% sur CAC 40)
Mise à jour	Régulière (v4 en 2024, environ tous les 2 ans)	Non programmée	Régulière (v 1.1 en 2024, v 1.0 en 2019)	Selon les secteurs

# Le CAC40 est-il vert ?



Etat des lieux au 01/09/2024 à l'aune de 3 standards internationaux



5% du CA agrégé du CAC 40 sont alignés à la taxonomie de l'UE

59% ont un alignement nul

23% ]0%;10%[

18% ≥ 10%

12 entreprises :

URW, Veolia, Dassault Systèmes, Bouygues, Vinci, Schneider Electric, Engie, Saint-Gobain, Michelin, STMicroelectronics, Renault, Eurofins Scientific



77% du CAC 40 ont une cible validée par SBTi (29 / 40 en #)

20%

2%

10%

67%

∅

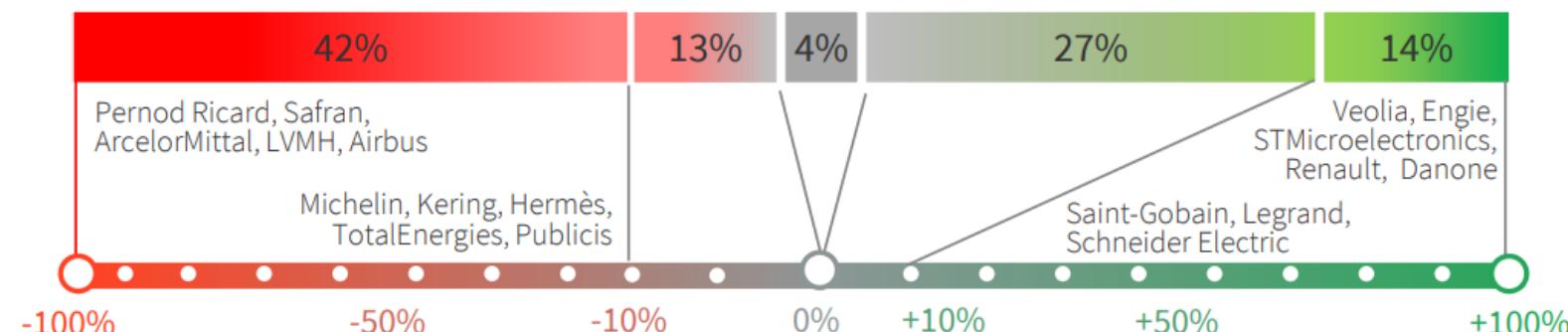
En partie << 2°C

Cible validée

1,5°C



-7% de NEC agrégée pour le CAC 40



# Zoom taxonomique sur le CAC40

Comparaison entre 2 taxonomies au 01/09/2024



5% du CA agrégé du CAC40 est aligné à la taxonomie de l'UE

59% ont un alignement nul

23% ]0%;10%[

18% ≥ 10% dont 0,4% aligné ≥ 50%\*

12 entreprises :

URW\*, Veolia, Dassault Systèmes, Bouygues, Vinci, Schneider Electric, Engie, Saint-Gobain, Michelin, STMicroelectronics, Renault, Eurofins Scientific



8% du CA agrégé du CAC40 sont une éco-activité au sens Greenfin

8% exclus

2 entreprises :  
TotalEnergies, Engie

75% type III, dont 67% avec 0% à 10% de revenus verts

11% type II

6% type I

2 de type I avec plus de 50% de CA vert : Schneider Electric, Veolia  
10 de type II avec de 10% à 50% de CA vert : Dassault Systèmes, Bouygues, Legrand, Vinci, URW, Saint-Gobain, Michelin, STMicroelectronics, Renault, Eurofins Scientific

- La taxonomie du **label Greenfin** couvre plus d'activités que la taxonomie de l'UE et a un volet brun
  - CA vert Greenfin / CA vert UE = 1,6 sur le CAC 40 > **+60%**
- Dans les domaines qu'elle couvre, la **taxonomie de l'UE** est plus consistante, structurée, mais aussi beaucoup **plus complexe**. Enfin, elle est déclinée aussi sur les CapEx et les OpEx.
- Le **label Greenfin** a un plus fort **pouvoir de discrimination** que la taxonomie de l'UE : il pourrait s'enrichir des publications taxonomiques au sens de l'UE dans ses futures versions

# Zoom sur les investissements et engagements futurs

Données au 01/09/2024



**11%** des investissements agrégés sont alignés à la taxonomie de l'UE



17 entreprises :

URW, Engie, Veolia, Schneider Electric, Stellantis, TotalEnergies, Renault, Vinci, Michelin, Dassault Systèmes, Saint-Gobain, Hermès, STMicroelectronics, Kering, Legrand, Eurofins Scientific, Capgemini



**77%** du CAC40 ont une cible validée par SBTi (29 / 40 en #)



- Les alignements taxonomiques des CapEx donnent des informations différentes des cibles SBTi
- Il y a 2 fois plus d'élus à des cibles validées SBTi que de porteurs de CapEx verts significatifs au sens de l'UE

# Le CAC40 est-il vert ? En bref



Etat des lieux au 01/09/2024 à l'aune de 4 outils



5% du CA agrégé du CAC 40 sont alignés à la taxonomie verte de l'UE

59% ont un alignement nul

23% ]0%;10%[

18% ≥ 10%

12 entreprises / 40



8% du CA agrégé du CAC 40 sont une éco-activité au sens Greenfin

8% exclus

2 entreprises

75% type III, dont 67% avec 0% de vert

11% type II

6% type I

12 entreprises :

2 de type I avec plus de 50% de CA vert  
10 de type II avec de 10% à 50% de CA vert



-7% de NEC agrégée pour le CAC 40

42%

13%

4%

27%

14%

10 entreprises / 40

9 / 40

1 / 40

12 / 40

8 / 40

-100%

-50%

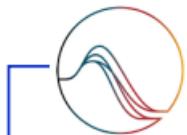
-10%

0%

+10%

+50%

+100%



SCIENCE BASED TARGETS

77% du CAC 40 ont une cible validée par SBTi (29 / 40 en #)

20%

2%

10%

67%

Ø

En partie

<< 2°C

Cible validée

1,5°C



Cette étude comparative du CAC 40 complétée par les enseignements de notre pilote TNFD, de notre pilote ACT4FI et de l'analyse du FIR nous ont montré que :

- Les publications taxonomiques 2024 sur l'exercice 2023 sont de meilleure facture que les précédentes
- Les informations publiées par les entreprises sur leur alignement taxonomique UE apportent de nouvelles informations utiles et comparables sur les revenues et les CapEx
- Ces données restent insuffisantes et d'autres informations sont nécessaires, comme :
  - la NEC, *Net Environmental Contribution*, portée par la NEC initiative
  - Pour l'aspect purement climatique, l'outil ACT de l'ADEME/WBA
  - Pour l'aspect prospectif des engagements climatiques, SBTi
- Ces approches sont complémentaires et devraient converger en partie :
  - Il est prévu que le label Greenfin s'interface avec la taxonomie de l'UE sans perdre ses atouts (opérabilité, simplicité, couverture plus large, ...) dans ses prochaines versions
  - La nouvelle version 1.1 (2024) de la NEC s'interface avec la taxonomie de l'UE et son calcul est grandement facilité par les publications taxonomiques incluses dans la CSRD

Les opinions et estimations données constituent notre jugement et sont susceptibles de changer sans préavis, de même que les assertions quant aux tendances des marchés financiers, qui sont fondées sur les conditions actuelles de ces marchés. Nous pensons que l'information fournie dans ces pages est fiable, mais elle ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ces données, graphiques ou extraits ont été calculés ou effectués sur la base d'informations publiques que nous estimons fiables mais qui toutefois n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante de notre part. Votre attention est appelée sur le fait que toute prévision a ses propres limites et que par conséquent aucun engagement n'est pris par SYCOMORE ASSET MANAGEMENT quant à la réalisation de ces prévisions.

Cette publication n'a pas pour objet d'être une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente de quelque instrument financier que ce soit. Les références à des valeurs mobilières spécifiques et à leurs émetteurs sont dans un but unique d'illustration, et ne doivent pas être interprétées comme des recommandations d'achat ou de vente de ces valeurs.

Les performances passées ne doivent pas être considérées comme garantes de résultats futurs. Les points de vue et stratégies décrits peuvent ne pas être adéquats pour tous les investisseurs. Les rendements et les valeurs principales des investissements dans l'un quelconque des fonds éventuellement mentionnés peuvent fluctuer, à la hausse comme à la baisse, de sorte que les parts d'un investisseur, lors de leur rachat, peuvent valoir plus ou moins que leur coût initial. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la performance boursière d'une action peut s'expliquer en partie par des indicateurs sociaux ou environnementaux, sans que ces derniers ne soient à eux seuls déterminants de l'évolution du cours de cette action.

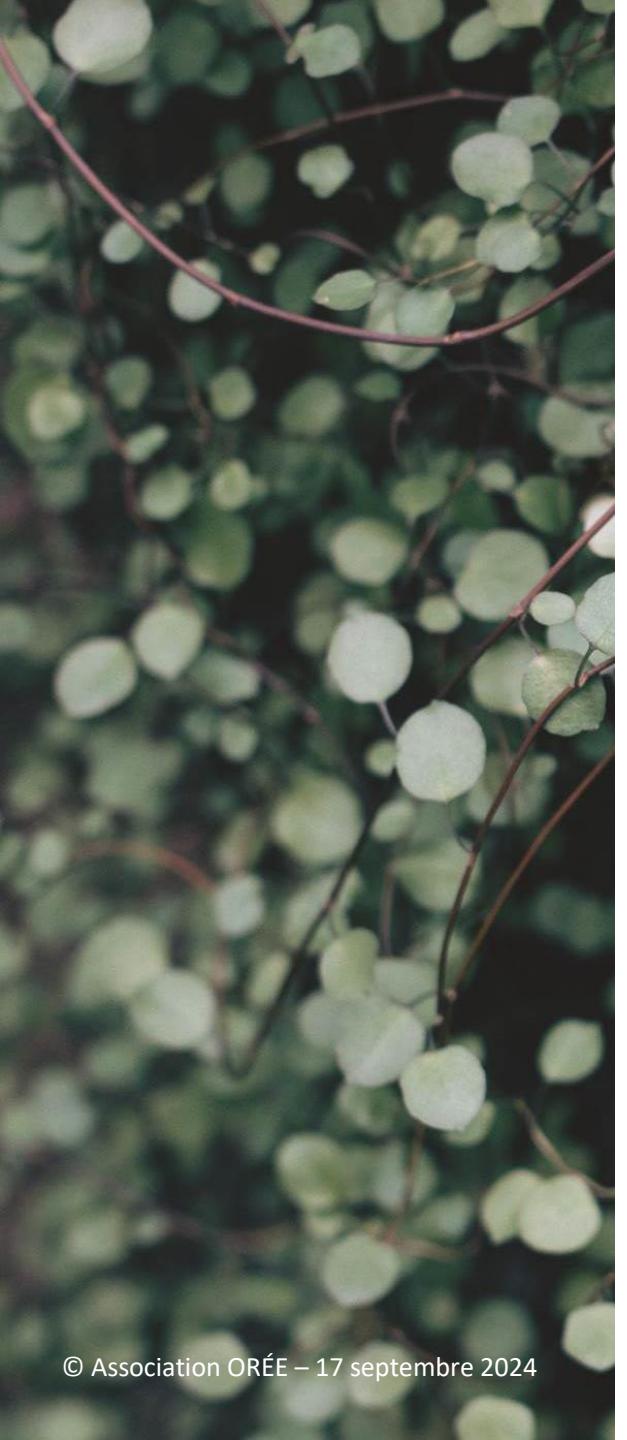
Le présent document vous est fourni personnellement, à titre purement informatif. Nous vous recommandons de vous informer soigneusement avant de prendre une décision d'investissement. Tout investissement dans l'un quelconque des OPCVM mentionnés dans ce document doit se faire sur la base de la notice d'information ou du prospectus actuellement en vigueur. Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT.

Cette communication, à caractère promotionnel, n'a pas été élaborée conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières.

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur les instruments concernés avant la diffusion de cette communication.

**sycomore**  
am





## ***Questions – réponses***

Prochaine séance

## *« Le Reporting RSE/ESG pour tous »*

14 novembre 2024 | 9h30 à 12h

Lien d'inscription

En présentiel (chez Séché Environnement, 33 Av. du Maine, 75015 Paris)

## A vos agendas !

- **Le 1<sup>er</sup> octobre 2024 – 14h30 à 17h30 | Assemblée Générale spéciale**
  - A partir de 18h : 30 ans d'ORÉE
- **Le 3 octobre 2024 – 16h à 19h | Événement pré-COP16 Rencontre Entreprises - Négociateurs** : Lancement de la Plateforme Entreprises & Biodiversité
- **Le 15 octobre 2024 – 9h30 à 12h | Club Métiers Économie circulaire et Textiles** : Accélération de la circularité dans le vêtement professionnel : mobiliser l'ensemble de la chaîne de valeur
- **Le 15 octobre 2024 – 14h30 à 16h30 | Groupe de Travail ORÉE/C3D** : Politiques Biodiversité des Entreprises – déploiement de la Plateforme Entreprises & Biodiversité
- **Le 17 octobre 2024 – 10h à 12h30 | Club Métiers Déconstruction** : Visite du centre technique Cyneo des Ardoines consacré au réemploi des matériaux de construction

## A vos agendas (suite) !

- **Le 21 octobre – 13h à 14h30 | COP 16 Biodiversité, Side-event ORÉE international à distance (en anglais)** : Business & Biodiversity, national initiatives, how to encourage business and Parties collaboration ?
- **Le 21 octobre – 14h à 16h | Webinaire État des lieux Écologie Industrielle et Territoriale en France** : Lancement du rapport
- **Le 7 novembre 2024 – 14h à 17h30 | Groupe de travail Économie circulaire** : 3<sup>ème</sup> séance du cycle sur les Nouveaux Modèles Économiques
- **Le 21 novembre 2024 – 14h à 18h | Lancement du nouveau Livret « Sur La Route »** : L'économie circulaire et le numérique



Nathalie BOYER

Déléguée Générale

[boyer@oree.org](mailto:boyer@oree.org)

Adèle OPALINSKI

Chargée de mission Reporting  
RSE/ESG et Économie Circulaire

[opalinski@oree.org](mailto:opalinski@oree.org)

01 48 24 31 36



oreé